



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 48110

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le statut du mouvement associatif. Les associations conduisant des missions d'intérêt général dans les domaines de la jeunesse, de la famille, de la culture, du sport et des loisirs bénéficient d'un statut juridique et fiscal particulier. Il leur arrive cependant d'être accusée de concurrence déloyale face au secteur commercial. Aussi lui demande-t-il s'il est possible d'améliorer le statut du mouvement associatif en tenant compte des ministères de tutelle afin de préserver l'identité de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Muselier Renaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48110

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 629